

Présentation Pass Culture

pass
Culture 

Le pass au service de la politique culturelle

- Une ambition et des moyens importants, en direction à la fois de la **jeunesse** et du **secteur culturel**
- Une volonté de **co-construire** avec les acteurs concernés et de mettre en valeur toutes les propositions
- Au service d'une mission : **intensifier et diversifier les pratiques culturelles des jeunes.**
- **Un dispositif qui repose sur 2 volets complémentaires :** le volet collectif et le volet individuel



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pass
Culture 

Un dispositif en 2 volets


Volet collectif

Le pass Culture permet également aux groupes scolaires, **de la 6e à la Terminale de chaque collège et lycée, publics et privés sous contrat, du territoire**, de financer des **activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées en groupe et encadrées par des professeurs.

Le [vadémécum](#) présente le cadre d'éligibilité des acteurs culturels qui pourront proposer des activités culturelles collectives via la part collective du pass Culture.

Un **crédit virtuel global** est attribué annuellement à l'établissement scolaire sur la base de ses effectifs.

 **Collège**
25 € par élève

 **2^{nde} /CAP**
30 € par élève

 **1^{re} et Tale**
20 € par élève

Depuis **septembre 2023**, le dispositif s'adresse aussi aux classes de **6^e et 5^e** avec un crédit par élève de **25 €**.

LA PART COLLECTIVE



Un dispositif en 2 volets

Volet individuel

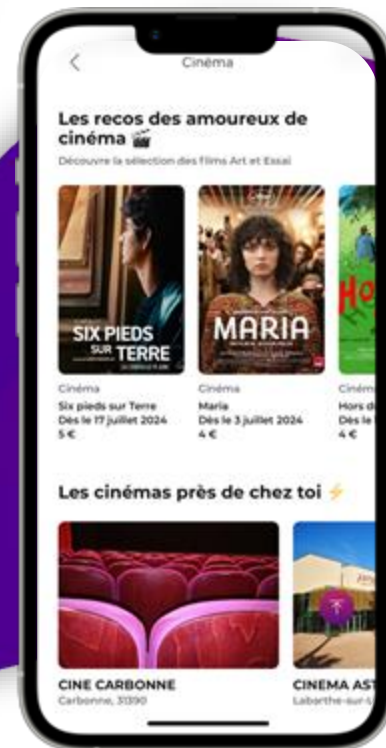
Le pass Culture est une application gratuite et géolocalisée, destinée à favoriser l'accès aux arts et à la culture aux jeunes de 15 à 18 ans, et encourager et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques.

- De 15 à 17 ans, les jeunes bénéficient d'un montant individuel



- A partir de 18 ans, chaque jeune dispose de **300 euros** supplémentaires valables deux ans pour approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.) en vivant de nouvelles expériences.

**LA PART
INDIVIDUELLE**



La richesse de l'offre culturelle sur le pass



Places et abonnements

de spectacle vivant, de médiathèque, de festivals...



Biens culturels

livres, BD, DVD, CD, disques numériques, musique...



Services numériques

ebooks, abonnements à la presse en ligne, vidéo musique en ligne et SVOD*



Rencontres

avec les artistes, conférences, ateliers, spectacles, découverte des métiers...



Visites

de musées, de lieux historiques, de centres d'art...



Cours et ateliers

de danse, de théâtre, de musique, de dessin...



Matériel beaux arts

calligraphie, dessin, peinture, etc.

Mais aussi des **temps forts**, des **rencontres métiers** et des **propositions exclusives !**

Les atouts du dispositif



« Je ne connais pas l'offre culturelle »

→ outil d'information



"La culture c'est pas pour moi »

→ offres pensées et/ou sélectionnées pour les 15-20 ans



"Qu'est-ce qui est accessible autour de moi ? »

→ application géolocalisée



"J'ignore comment m'y prendre »

→ simplicité de réservation et autonomie



"La culture c'est trop cher »

→ 380€ de pouvoir d'achat culturel (au total)

Comment s'inscrire ? - résumé

Pour les jeunes 15-17 ans scolarisés
(établissements de l'Educ. Nat.)

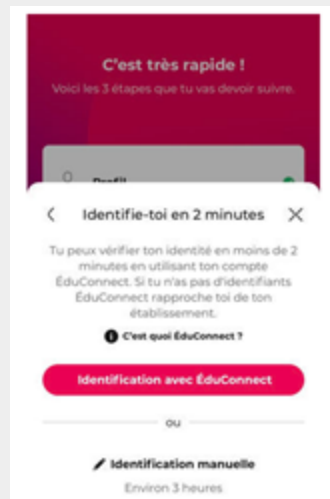
Sur l'application avec les identifiants Educonnect



- Si le jeune ne dispose pas de ses identifiants Educonnect, il doit les demander à son établissement scolaire

Pour les jeunes de 18 ans, les jeunes de 15-17 ans non scolarisés
(ou autres établissements, CFA, privé, instituts spécialisés etc...)

Sur l'application avec une identification manuelle



- Se munir d'une pièce d'identité (CNI, passeport)
- Un smartphone sera nécessaire pour filmer son document et son visage

Pour les jeunes étrangers non scolarisés

Via la plateforme Démarches Simplifiées

- Se créer un compte sur l'application pass Culture
- Déposer un dossier d'inscription avec la même adresse mail sur la plateforme *Démarches Simplifiées*
- Il sera demandé de fournir un titre de séjour, une justification de résidence en France depuis au moins un an
- Les justificatifs de résidence acceptés : justificatif de domicile au nom du jeune, attestation d'hébergement chez un tiers, attestation d'un centre d'hébergement

Le parcours de réservation, côté jeunes



Le jeune se connecte sur l'application ¹



Il trouve l'offre en faisant une recherche par mot clé, par catégorie, par lieu culturel, par ville... ²



Il réserve l'offre sur son application et présente sa réservation dans le lieu culturel ³



**Téléchargez l'application pour
découvrir les offres près de chez
vous !**



**Scanne ce QR code
pour télécharger
l'application**

Merci !

À bientôt